

# COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

## SEANCE DU 10 JUIN 2021- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 10 juin, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LAMBERT Yves , Maire.

Etaient présents : M. LAMBERT Yves , M.STOUDER Paul ;; Madame MILLION Anne ; Mme. POUSSIGNOT Marina, Mme Anne COMBE ; Monsieur PIBOULEAU Jean-Pierre, Madame Angèle LAINE, Mme BRION M. Thérèse, Monsieur Alain CHABOCHE ; Madame Isabelle RAMAIN;; Monsieur Paul BOURSIER ; Madame Valérie MARAZZANI ; Monsieur Guillaume NOIR ;

Absent excusé représenté : Madame Jacqueline LALANDRE représentée par MT BRION

Absent excusé non représenté : Monsieur Mickaël GUICHARD

Secrétaire de séance : Madame Angèle LAINE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil :

Madame Angèle LAINE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### Ordre du jour :

1 Vote du compte de gestion 2020

2. Vote du compte administratif 2020

3. Affectation des résultats définitifs budget M49

4. Affectation des résultats de la commune

5. délibération sur l'attribution du contrat de délégation du service public d'assainissement (collectif et non-collectif) et la gestion des eaux pluviales

6. Vote des subventions aux associations

### Questions diverses

Lecture et approbation du compte-rendu du 13/04/2021

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

Rajout à l'ordre du jour proposé par M. le Maire

7 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental PROGRAMME TRIENNALE DE VOIRIE 2020-2022

8 : Approbation du rapport pour l'exécution des services de l'assainissement et de distribution de l'eau pour l'exercice 2020

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

#### ➤ QUESTION N° 1 - Vote du compte de gestion 2020

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

#### ➤ QUESTION 2 : Vote du compte administratif 2020

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame BRION, le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame BRION, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal, composé de 13 votants

Adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2020 de la commune et du budget assainissement arrêtés comme suit

M14 - Commune :

Fonctionnement : Recettes : 945 787.69 €

Dépenses : 843 913.28 €

Résultat antérieur 95 016.69 €

Résultat final 196 891.10 €

Investissement : Recettes exercice 471 659.89 €

Dépenses exercice 188 261.23 €

Résultat antérieur 419 014.15 €

Résultat final 702 409.81 €

M. 49 - Services des Eaux :

Fonctionnement : Recettes : 91 430.79 €

Dépenses : 82 552.94 €

Solde antérieur : 199 782.04 €

Résultat final 208 659.89 €

Investissement : Recettes : 47 430.68 €

Dépenses ; 0 €

Solde antérieur : 196 834.55 €  
Résultat final : 244265.23 €

#### Adopté à l'unanimité

##### ➤ QUESTION 3 : Affectation des résultats définitifs budget M49

Le résultat du compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de 208 659.89 € qu'il convient de répartir de la façon suivante.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget général M49 comme suit :

- En section de fonctionnement une somme de 208 659.89 € au compte 002

Ces sommes seront reprises au budget primitif 2021 de l'assainissement

#### Adopté à l'unanimité

##### ➤ QUESTION N° 4 - Délibération sur une demande de subvention DETR 2021 – projet école numérique

Le résultat du compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de 196 891.10 € qu'il convient de répartir de la façon suivante.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget général de la commune comme suit :

- En section d'investissement une somme de 101 403.83 € au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé);
- En section de fonctionnement une somme de 95 487.27 € au compte 002

Ces sommes seront reprises au budget supplémentaire 2021 de la Commune

#### Adopté à l'unanimité

##### ➤ QUESTION N° 5 - délibération sur l'attribution du contrat de délégation du service public d'assainissement (collectif et non-collectif) et la gestion des eaux pluviales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

D'approuver le choix de Monsieur le Maire de signer la délégation de service public relative à la gestion du service public d'assainissement et d'eaux pluviales, avec la Société SAUR. D'approuver l'économie générale du contrat de délégation de service public d'assainissement et d'eaux pluviales, et les documents qui y sont annexés. D'approuver les conditions tarifaires et financières du contrat de délégation de service public telles que rappelées dans le rapport du Maire qui restera annexé à la présente délibération. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la Société SAUR. Dire que le rapport du Maire restera annexé à la présente délibération. Charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

#### Adopté à l'unanimité

##### ➤ QUESTION N° 6 - Vote des subventions aux associations

Vu les demandes de subventions des associations adressées en mairie pour l'exercice 2021,

Vu l'avis de la commission budget,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions aux associations au titre de l'exercice 2021. Le nom des associations bénéficiaires de ces subventions ainsi que les montants alloués pour chacune d'entre elles figurent au tableau joint à la présente délibération pour un montant total de 10 995€

#### Adopté à la majorité (1 abstention)

##### ➤ QUESTION N° 7 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental PROGRAMME TRIENNALE DE VOIRIE 2020-2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de solliciter du Conseil départemental l'intégralité de la subvention au titre du programme départemental d'aides aux communes en matière de voirie pour un plafond de 260 698€ (70% d'un montant de travaux plafonné à 372 426.30€)

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales pour réaliser les travaux conformes à l'objet du programme

Les opérations envisagées sont :

- le chemin de la masse : renouvellement intégral ou partiel couche de roulement entre rd 172 et chemin du taillis 350m
- chemin du Taillis Intersection Chemin de la Cour de l'Orme renouvellement de la couche de roulement sur cette zone localisée et une stabilisation d'accotement sur une largeur d'environ 50 cm sur une longueur de 15.00m à l'approche de cette intersection
- impasse de la cour de l'orme permet de desservir plusieurs riverains.

Actuellement, plusieurs constructions de maisons individuelles sont en cours. Les camions de ramassage de collecte des déchets rencontrent des difficultés pour réaliser leur demi-tour. Aménagement d'une aire de retournement, permettant d'assurer les demi-tours

- **Route des Aubris** : remplacement de tampons vieillissant, avec une réfection d'enrobé sur le périmètre extérieur
- **Route du buisson section 1** partie de cette route n'est pas revêtu de matériaux bitumineux ou d'enduit gravillonné, proposé de réaménager cette voie comme suit :
- rebouchage des nids de poule avec des enrobé EB6 sur la zone déjà revêtue,
- réalisation d'un enduit bicouche gravillonné bicouche (6/10 ;4/6) sur l'ensemble de la surface.

- **Route du buisson section 2** refaire la signalisation zone 30

**Route des Haizettes** : renouvellement de la couche de roulement sur une épaisseur de 5 cm avec au préalable la réalisation de purges ponctuelles sur une épaisseur moyenne de 7 cm,

- remplacement ponctuel de caniveaux de type CC2, création d'un regard de visite d'assainissement, matérialisation de quelques places de stationnement pour renforcer l'effet de chicanes.

**Chemin des 4 piliers** : Des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ont été détectés face aux habitations 2 et 2 bis . Nous proposons de matérialiser des caniveaux de type CC2 sur une longueur de 26.00 m, face aux entrées, en intégrant une pente en long vers le fossé.

- **Route de la Couharde / La Troche (Prolongement de la Petite Noue)** : routes de la Couharde et de la Troche présentent des zones de fragilités structurelles en

rives de chaussée. de renforcer les rives de chaussées (de part et d'autre) route de la Couharde jusqu'à la limite communale, (320.00 ml), de stabiliser l'accotement dans le virage à l'opposé de la section bordurée, de substituer la bordure de type T2, par une bordure de type

A2 moins agressive

pour les pneumatiques

- **Route du Chêne rogneux** la liaison complète avec des caniveaux de type CC2 accompagnée de descentes d'eau d'accompagnement en maçonnerie ou en pierre naturelle.

- **Chemin rural des haies St Léger** section de route est très abimées sur environ 90.00 m2, de raboter cette zone d'enrobés et d'assurer une reprise totale en enrobé sur l'intégralité de la largeur de la route sur une épaisseur moyenne de 5 cm.

- **route de la surie** : pose de caniveaux de type cc2 et aménagement de nouveaux avaloirs afin de capter davantage les eaux de ruissellement en amont, en cas de

pluie importante (orage), afin d'éviter un écoulement abondant vers les caniveaux CC2

- **route de la troche** l'écoulement des eaux n'est plus correctement assuré vers la grille à proximité de l'accès du n°81 ; construction d'une poutre de rive pour assurer la fondation de la semelle en béton des caniveaux, avec un sciage préalable des enrobés, pose de caniveaux CC2 sur une semelle en béton de 10 cm d'épaisseur, le raccordement en surface au regard à grille existant,

**DIT** que les dossiers relatifs aux différentes opérations envisagées seront réalisés avec l'aide de INGENIER'Y

**S'ENGAGE** à financer la part des travaux qui restera à sa charge inscription au budget primitif des années 2021 2022 section investissement

**Adopté à l'unanimité**

➤ **QUESTION N° 8 - Approbation du rapport pour l'exécution des services de l'assainissement et de distribution de l'eau pour l'exercice 2020**

Considérant le rapport annuel du délégataire de la SAUR sur les services publics de l'assainissement pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire de la SAUR concernant l'exécution des services de l'assainissement pour l'exercice 2020

**EMET** un avis favorable sur les rapports présentés concernant le prix et la qualité des services public de l'assainissement et de distribution de l'eau pour l'exercice 2020.

**Adopté à l'unanimité**

**Question diverses :**

- Fête du village se tiendra le 3 juillet : lampions, orchestre, restauration etc... organisée par l'AFL
- Commercialisation de la fibre à compter de septembre 2021
- Installation d'un camion pizza « la sicilienne » les vendredis soirs sur la place du village

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45**

Grosrouvre, le 10/06/2021

 **Yves LAMBERT**  
Maire